

SIGNALÉ

Mesdames et Messieurs les Maires,

Dans le cadre de la préparation du dispositif mis en place à l'occasion des festivités du 14 juillet 2023, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la lettre-circulaire en date du 23 juin 2023 vous sensibilisant sur l'intérêt de respecter un certain nombre de mesures permettant de limiter les risques, ainsi que les arrêtés suivants qui prévoient que :

* la **vente et l'utilisation d'artifices de divertissement sont interdites**, sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime,

* l'**acquisition par des particuliers de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs**, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) dans des établissements commerciaux ou dans les stations services implantés sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime est **réglementée** et cette **vente à toute personne mineure est interdite**,

* **le transport ostensible des produits dangereux précités et de carburant sous forme conditionnée, ainsi que leur utilisation sur la voie publique à des fins de causer des troubles à l'ordre public sont interdits sur la voie publique dans le département de la Seine-Maritime**,

* la **vente à emporter de toutes boissons alcoolisées** (appartenant aux 3^e, 4^e et 5^e groupes définis par l'article L.3321-1 du code de la santé publique) **est interdite**, sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime,

* la **consommation sur la voie publique de toutes boissons alcoolisées** (appartenant aux 3^e, 4^e ou 5^e groupes définis par l'article L.3321-1 du code de la santé publique) **est interdite**, sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime,

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et messieurs les maires, l'expression de notre considération distinguée.

--

Bureau de la Sécurité intérieure

Section ordre public

7 Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex

Tél: Tél: 02 32 76 55 15 / 50 12 / 50 06

www.seine-maritime.gouv.fr